



HAL
open science

Militaires, juges et politiques de “ l’anti-corruption ” au Brésil : configurations d’une dynamique autoritaire

Camille Goirand

► To cite this version:

Camille Goirand. Militaires, juges et politiques de “ l’anti-corruption ” au Brésil : configurations d’une dynamique autoritaire. *Dynamiques des tournants autoritaires*, Le Croquant, 2021, 9782365123150. hal-03600489

HAL Id: hal-03600489

<https://hal.science/hal-03600489v1>

Submitted on 7 Mar 2022

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L’archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d’enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Militaires, juges et politiques de « l'anti-corruption » au Brésil : configurations d'une dynamique autoritaire

Camille Goirand

Paru dans :

Lilian Mathieu et Maya Collombon (dir.), *Dynamiques des tournants autoritaires*, Ed. Le Croquant, 2021, p.169-194

Depuis 2015, le système politique brésilien est entré dans une période d'instabilité. Elle a été jalonnée par de fortes mobilisations de rue et la montée de mouvements de droite, par la destitution de la présidente Dilma Rousseff pour « improbité administrative » en août 2016, par une élection présidentielle marquée de distorsions de la compétition en octobre 2018 et par la victoire d'un candidat d'extrême droite entouré d'un nombreux personnel militaire. Ces événements s'inscrivent dans un processus de reconfiguration des équilibres institutionnels avec l'entrée en politique de personnalités issues de secteurs extérieurs au champ politique, tels que des juges, des officiers de l'armée ou des pasteurs évangéliques. La diffusion d'un cadrage « anti-corruption » accompagne ces reconfigurations tant en ce qui concerne les mobilisations de droite que les interventions des juges en politique ou la légitimation du retour des militaires sur le devant de la scène politique. Dans ce contexte, la dynamique autoritaire se traduit par des limitations apportées au pluralisme et à la transparence ainsi que par de graves atteintes aux libertés et aux droits humains (violences policières, incarcérations abusives, assassinats politiques, etc.). Mais, en l'absence de rupture institutionnelle explicite, la Constitution adoptée en 1988 reste en vigueur et appliquée quoique se multiplient des distorsions, des illégalismes et des informalités dans la pratique des règles constitutionnelles et des lois.

Entre 2016 et 2018, les transformations du système politique brésilien se sont inscrites dans un moment de crise, une déssectorisation nette d'un jeu politique devenu très fluide. Parmi les acteurs occupant des positions institutionnelles, des agents des forces armées et du système de justice sont intervenus dans le débat public et dans la décision politique, induisant un brouillage des frontières entre les pouvoirs telles qu'elles sont définies dans les démocraties. Porter le regard vers les pratiques des acteurs de ce changement permet d'interroger le processus de co-construction à l'œuvre dans cette dynamique autoritaire. Cette perspective relationnelle et processuelle invite à revisiter les débats des années 1980 et 1990 sur les « consolidations » démocratiques et les « enclaves autoritaires ». En effet, les mobilisations de différents secteurs autour de l'anti-corruption au Brésil montrent que ces « enclaves » ne constituent pas de simples héritages du passé encastrés dans les systèmes post-autoritaires et que le temps ne les amenuise pas de façon naturelle¹. Ces institutions et ces pratiques sont plutôt des espaces d'action, de résistance et de mobilisation.

Afin de détecter quelques ressorts de ces processus, deux questions principales sont posées ici. D'abord, comment comprendre que la plupart des acteurs de droite et d'extrême droite qui président à ce tournant autoritaire aient accepté de jouer le jeu de la démocratie pendant une trentaine d'années, avant de le subvertir, à partir de 2013 et 2015 ? Dans les années 1980, ces droites ont accepté la démocratie « par défaut » et, dans les années 2000,

¹ Garretón (M. A.), « La transformation de la société latino-américaine et les processus de démocratisation », *Cahiers du GELA-IS*, 1, 2001, p. 80.

certaines de leurs courants ont même fini par se satisfaire de l'alternance de gauche, considérant que la transition démocratique puis l'accès à la présidence de Lula pouvaient répondre à certains de leurs intérêts tant politiques qu'économiques². Pourtant, à partir des années 2010, les arrangements qui ont présidé au passage à la démocratie se sont défaits. En 2014, la présidente Dilma Rousseff a bien été reconduite mais elle s'est trouvée en butte à une opposition parlementaire très renforcée. À la Chambre des députés, le Parti des travailleurs (PT), allié au Parti du mouvement démocratique brésilien (PMDB), ne comptait plus que sur 24,5 % des sièges³. Par ailleurs, à partir de 2013, des groupes d'activistes de droite très virulents, tel que le Mouvement Brésil libre (MBL), ont commencé à se structurer, alors que les extrêmes droites militaires se sont renforcées dès les années 2000⁴. Depuis lors, des « courants militaires désireux de mettre la République sous-tutelle », réunis dans des organisations comme le Club militaire⁵, expriment sans réserve « goût de la violence vue comme purificatrice, mépris pour la gauche (...), désintérêt pour le jeu parlementaire, fascination pour la période de la dictature » - autant de penchants qu'ils partagent avec le président Jair Bolsonaro, élu en 2018⁶. Alors que ces secteurs militaires avaient toléré les institutions démocratiques depuis 1985, ils sont entrés dans une dynamique de mobilisation pour regagner le contrôle des institutions politiques à partir de 2016.

La seconde question est relative aux configurations d'acteurs et d'intérêts qui président à cette dynamique autoritaire. Ces dernières se sont formées autour de stratégies de légitimation qui accompagnent un rejet des gouvernements démocrates. En l'absence de rupture institutionnelle, c'est la mobilisation d'un double cadrage, autour de la réhabilitation de la mémoire du régime autoritaire (1964-1985) et des politiques de l'anti-corruption⁷, qui a porté les interventions publiques des militaires et des agents du système de justice ainsi que leurs rapprochements.

L'histoire politique brésilienne : quelques jalons

² Goirand (C.), « La démocratie par défaut au Brésil », in Jaffrelot (C.), dir., *Démocraties d'ailleurs*, Paris, Karthala-CERI, 2000 ; Goirand (C.), Sa Vilas Boas (M.-H.), « Rendre compte de la destitution de Dilma Rousseff : propositions pour un agenda scientifique », *Lusotopies*, 17 (1), 2018.

³ Braga (M. do S. Sousa), « O comportamento dos partidos políticos em impeachment presidencial : comparando os casos de Fernando Collor de Mello e Dilma Rousseff », *Lusotopia*, 17 (1), 2018.

⁴ Chirio (M.), *A política nos quartéis*, Rio de Janeiro, Zahar, 2012 ; Silva (M. Kunrath), « A apropriação conservadora do ciclo de protestos de 2013 : rumo aos protestos anti-Dilma? », *Lusotopia*, 17 (1), 2018.

⁵ Le Club militaire, association de loisir fondée en 1887 à Rio de Janeiro, présente une histoire jalonnée de mobilisations politiques conservatrices, favorables à l'autoritarisme militaire. Après une période de discrétion, il a repris une visibilité politique au cours des années 2010, en particulier quand le général Hamilton Mourão a accédé à sa présidence en 2018, avant d'être élu vice-président de la République aux côtés de Jair Bolsonaro. <https://clubemilitar.com.br/>

⁶ Chirio (M.), « L'ascension de l'extrême droite au Brésil », *La vie des idées*, 8 janvier 2019.

⁷ Ce texte présente une recherche encore en phase initiale. Il s'appuie sur des réflexions problématiques engagées depuis plusieurs années : d'abord, des travaux sur la justice transitionnelle, qui ont donné lieu à la publication d'un ouvrage codirigé avec Angélica Müller : Goirand (C.), Müller (A.), dir., *Documenter les violences : usages publics du passé dans la justice transitionnelle*, Paris, éditions de l'IHEAL, 2020 ; ensuite, des réflexions partagées avec Marie-Hélène Sa Vilas Boas à l'occasion de la coordination d'un numéro de *Lusotopia* sur la destitution de la Présidente Dilma Rousseff, publiées dans Goirand (C.), Sa Vilas Boas (M.-H.), « Rendre compte... », art. cit. ; le dépouillement d'archives de la police politique de l'État de Rio de Janeiro dans le cadre d'une enquête sur le maintien de l'ordre durant le régime autoritaire, qui a donné lieu à la publication de : Goirand (C.), « Polícia e manifestantes nas ruas do Rio de Janeiro 1968-1978/79 », in Müller (A.), dir., *1968 em movimento*, FGV, 2018 ; enfin, une enquête en cours sur les juges et les politiques de l'anti-corruption dans l'État de Rio de Janeiro, conçue grâce à de fructueux échanges avec Marie Laure Geoffroy, Marie-Hélène Sa Vilas Boas et Hélène Combes. Je remercie toutes les collègues citées pour leur confiance et nos riches collaborations.

Après une période de gouvernement représentatif à partir de 1945, le Brésil a connu un régime autoritaire entre 1964 et 1988. Les années qui ont suivi le coup d'État de 1964 ont été marquées par un durcissement progressif avec un changement de constitution en 1967, l'adoption de mesures d'exception et la suppression des libertés fondamentales à la fin 1968, année qui marque le début des « années de plomb ». Dix ans plus tard s'ouvre une période de libéralisation progressive, avec une amnistie politique en 1979, l'arrivée au pouvoir d'un président civil en 1985 puis une nouvelle constitution en 1988. Depuis 1989, les électeurs brésiliens ont élu cinq présidents : deux d'entre eux ont mené deux mandats successifs jusqu'à leur terme, Fernando Henrique Cardoso (1994-2002) puis Luis Inácio da Silva, dit Lula (2002-2010), mais deux ont quitté le pouvoir à l'issue de procédures de destitution, Fernando Collor de Melo (1989-1992) et Dilma Rousseff (2010-2016) au cours de son second mandat. Jair Bolsonaro a été élu en 2018 après une campagne électorale au cours de laquelle le favori des sondages, Lula, a été incarcéré et interdit de se présenter aux urnes, à l'issue d'un procès dont la légalité a été contestée.

La destitution présidentielle de 2016, un moment instituant

La destitution présidentielle intervenue en 2016 a constitué un moment de crise institutionnelle qui s'inscrit dans une dynamique autoritaire de moyen terme. Elle a représenté un tournant en termes de pratiques légitimes dans l'arène politique, en particulier en ce qui concerne les interventions publiques des militaires et les prises de position politiques des juges. Ouverte en 2013 et marquée par une polarisation croissante des électeurs et du champ politique, cette dynamique de crise a connu un premier acte avec la destitution de 2016. Les coalitions d'intérêts qui se sont alors formées ont ensuite porté Jair Bolsonaro vers la victoire présidentielle, deuxième acte de ce tournant autoritaire au cours sinueux et instable.

Les interprétations de la destitution : mobilisations militantes et débats scientifiques

En avril 2016, la présidente Dilma Rousseff a été suspendue de ses fonctions par la Chambre des députés pour avoir opéré des manipulations comptables sur le budget de l'Union afin de masquer la gravité de son déficit. Lâchée par sa majorité, la Présidente a vu sa destitution confirmée par le Sénat le 31 août 2016. Ces événements ont été précédés, à partir de la fin 2015, d'intenses mobilisations des opposants à la Présidente qui ont investi les rues et crié leur ras-le-bol de la corruption, brandissant des banderoles à l'effigie du juge fédéral Sérgio Moro, devenu symbole de la croisade « anti-Dilma » et anti-PT. Chargé de plusieurs dossiers dans une politique anti-corruption de grande ampleur appelée « opération *Lava Jato* » (« lavage express ») lancée en 2014, Sérgio Moro a, plus tard, condamné l'ancien président Lula à douze ans de prison, avec pour conséquence immédiate d'interdire sa candidature à l'élection présidentielle d'octobre 2018. Sur décision du Tribunal suprême fédéral (STF), Lula a été incarcéré en avril 2018 puis remis en liberté en novembre 2019.

Depuis 2016, l'explication de la destitution de Dilma Rousseff a reposé sur plusieurs ensembles d'interprétations, par les facteurs institutionnels et par les conflits entre groupes

sociaux⁸. Selon un premier ensemble d'appréciations, situées à la frontière entre mobilisations militantes et débats scientifiques, il s'est agi d'un « coup d'État institutionnel ». Comme catégorie pratique, la notion de coup d'État est évidemment utilisée dans une perspective dénonciatrice : le slogan « *Abaixo o Golpe* » (À bas le coup d'État) est d'abord un mot d'ordre mobilisateur visant à alimenter l'indignation. Mais il s'agit aussi d'une catégorie d'analyse présente dans le champ scientifique. Dans une étude comparative portant sur le Brésil, le Paraguay et le Honduras, Leonardo Valente Monteiro distingue les « néo-coups » des coups d'États militaires par leur caractère graduel : ils ne reposent pas sur une action brutale et violente mais plutôt sur une série d'étapes qui leur confèrent une légitimité. En outre, ils sont menés au nom de la démocratie et de l'ordre constitutionnel. Enfin, les protagonistes ne sont plus l'armée mais des acteurs politiques soutenus par la rue⁹.

Un second ensemble d'interprétations part à la recherche des facteurs institutionnels des chutes présidentielles. Différents travaux publiés au cours des années 2000 mettent l'accent sur l'association entre les pratiques parlementaires, la médiatisation des affaires impliquant des élus et les mobilisations de rue¹⁰. Dans le « présidentielisme de coalition » brésilien, la combinaison du présidentielisme et du multipartisme enlève toute garantie de majorité parlementaire au chef de l'État. Ici, l'association entre des scrutins proportionnels à liste ouverte pour les élections législatives et un multipartisme fragmenté dessine une forte vulnérabilité des présidents devant l'absence de majorité parlementaire stable¹¹. L'interruption du mandat présidentiel de Dilma Rousseff correspond à ce modèle dans la mesure où la coalition gouvernante était minoritaire au sein des assemblées représentatives. Toutefois, cette approche néglige, d'une part, les liens entre élus et groupes mobilisés dans les rues, d'autre part, le rôle d'autres acteurs institutionnels, au premier titre desquels le pouvoir judiciaire¹². D'autres explications, par les facteurs structurels relatifs aux luttes pratiques et symboliques entre groupes socio-économiques, confèrent une portée classiste à la destitution : la bourgeoisie industrielle et les acteurs financiers se sont unis pour contester un programme développementaliste qui offrait trop de poids aux organisations de représentation des travailleurs¹³. D'autres analyses pointent l'adhésion des « classes moyennes » aux valeurs individualistes des classes aisées et, par conséquent, aux contestations à l'encontre de Dilma Rousseff¹⁴.

La destitution de 2016 a bien été rendue possible par les mobilisations d'une série d'acteurs situés dans des espaces variés. Mais ces explications ne suffisent pas à rendre compte du tournant autoritaire. Une approche dichotomique qui oppose élites/peuples ou gauche/droite tend à simplifier le processus et à conférer une place trop marginale au champ

⁸ L'ensemble du passage qui suit constitue une synthèse d'un article co-écrit avec M.-H. Sa Vilas Boas sur les approches de la destitution de Dilma Rousseff : Goirand (C.), Sa Vilas Boas (M.-H.), « Rendre compte... », art. cit.

⁹ Monteiro (L. V.), « Os neogolpes e as interrupções de mandatos na América latina », *Revista de ciências sociais*, 49 (1), 2018.

¹⁰ Perez-Liñan (A.), *Presidential Impeachment and the New Political Instability in Latin America*, Cambridge (UK), Cambridge University Press, 2007 ; Marsteintredet (L.), « Las consecuencias sobre el régimen de las interrupciones presidenciales en América latina », *América Latina hoy*, 49, 2008 ; Edwards (M.), « Understanding Presidential Failure in South America », *Latin American Politics and Society*, 57 (2), 2015.

¹¹ Abranches (S.), *Presidencialismo de coalização. Raízes e evolução do modelo político brasileiro*, São Paulo, Companhia das letras, 2018.

¹² Mendes (G.), « O Impeachment de Dilma Rousseff e a instabilidade política na América Latina : a aplicabilidade do modelo de Perez-Liñan », *Revista de Ciências Sociais*, 49 (1), 2018.

¹³ Boito Jr. (A.), « A crise política do neodesenvolvimentismo e a instabilidade da democracia », *Crítica Marxista*, 42, 2016.

¹⁴ Souza, (J.), *A Elite do Atraso. Da escravidão à Lava Jato*, Rio de Janeiro, Leya, 2017.

politique¹⁵. Les discours du droit et les usages politiques de la loi par les acteurs partisans et judiciaires ne se réduisent pas à la justification d'intérêts économiques masqués. La destitution s'est bien jouée dans l'enceinte parlementaire avec l'appui du Tribunal suprême fédéral (STF) et ce « moment » s'inscrit dans un processus de moyen terme, marqué par d'autres événements, comme l'incarcération du président Lula puis la victoire présidentielle de Jair Bolsonaro en 2018. La destitution présidentielle de 2016 puis les élections générales de 2018 ont ainsi constitué des épisodes de crise et d'accélération, intervenus au cours d'un processus de construction autoritaire de moyenne durée. Ce processus s'inscrit dans une dynamique historique dont la genèse remonte à la période autoritaire. C'est en particulier le cas des rapprochements entre élites militaires et judiciaires, qui jalonnent l'ensemble de la séquence ouverte en 2015.

La construction d'une légalité autoritaire au Brésil

Un retour sur les caractéristiques du régime issu du coup d'État de 1964 permet de saisir les contours de la construction d'une légalité autoritaire dans le Brésil de l'après-destitution. Anthony Pereira a mis en valeur le constitutionnalisme et le légalisme des militaires au pouvoir entre 1964 et 1985¹⁶. Comparant les cas du Chili, de l'Argentine et du Brésil, il montre que l'autoritarisme brésilien s'est caractérisé par un « degré élevé de coopération, consensus et intégration entre les hauts gradés des forces armées et la magistrature civile ». Ces rapprochements ont appuyé la mise en place d'une « légalité autoritaire », marquée par des procédures de justice publiques lentes, qui laissaient néanmoins une marge de manœuvre pour la défense par les parties civiles. En outre, pour Anthony Pereira, la prise de pouvoir de 1964 est un « coup d'État constitutionnel »¹⁷ marqué par la mise en place progressive de contrôles autoritaires et des tentatives pour justifier la prise de pouvoir par sa constitutionnalité. Ainsi, entre 1964 et 1969, une avalanche d'« actes institutionnels » a-t-elle construit l'arsenal juridique sur lequel se sont appuyés les mécanismes de contrôle autoritaire et les répressions, tant judiciaires qu'extra-judiciaires.

Le processus de construction du régime militaire de la fin des années 1960 fait écho au tournant autoritaire pris par le Brésil depuis 2016. Un premier point de comparaison est relatif à la judiciarisation du politique¹⁸ qui s'est traduite par l'intrusion de magistrats dans les processus politiques, qu'il s'agisse des juges du STF ou de juges fédéraux et de procureurs. Ce processus de judiciarisation a été consolidé dès la Constitution de 1988 qui définit le fonctionnement du pouvoir judiciaire et rend possible une pratique des institutions par laquelle les pouvoirs législatifs et exécutifs cèdent progressivement une part de leur capacité décisionnelle au pouvoir judiciaire. Si ce mouvement s'observe ailleurs¹⁹, il s'est accentué au Brésil depuis les années 2000. Par exemple, le Tribunal suprême électoral (TSE) est intervenu en juin 2006 pour régler les alliances électorales alors que le Congrès bloquait depuis des années le vote d'une loi de « réforme politique » sur cet enjeu. Inversement, la loi du « dossier propre » (*ficha limpa*), qui interdit toute candidature à une personne condamnée en

¹⁵ C'est ce que montre Singer (P.), *O Lulismo em Crise. Um quebra-cabeça do período Dilma (2011-2016)*, São-Paulo, Companhia das letras, 2018.

¹⁶ Pereira (A.), *Ditadura e repressão. O Autoritarismo e o estado de direito no Brasil, no Chile e na Argentina*, Paz e Terra, São Paulo, 2010.

¹⁷ Pereira (A.), *Ditadura e repressão, op.cit.*, p. 26, 36 et 113.

¹⁸ Carvalho (E.) et al., « Judicialización de la política y grupos de presión en Brasil : intereses, estrategias y resultados », *América Latina Hoy*, 72, 2016.

¹⁹ Vauchez, (A.), « Justice et politique. Quelques leçons tirées de la parabole judiciaire italienne », *Pouvoirs*, 103, 2002 ; Roussel, (V.), « La politique saisie par le droit. La judiciarisation du politique, réalités et faux semblants », *Mouvements*, 29, 2003.

seconde instance, a été votée au Congrès en 2010. Cependant, son application a été retardée de plusieurs années en raison de l'opposition du STF.

Si cette judiciarisation du politique ne date pas d'aujourd'hui, elle s'est accentuée depuis 2016. Elle est observable dans les décisions prises par le STF en ce qui concerne la destitution de Dilma Rousseff. D'abord, en même temps qu'ils ont prononcé la destitution de la Présidente pour « crime de responsabilité », les juges ont accepté la décision des sénateurs de maintenir ses droits politiques. Cette déconnexion entre la destitution et la sanction pénale prévue par la Constitution a été perçue par certains juristes comme une preuve du caractère essentiellement politique de la destitution de la Présidente²⁰. Ensuite, c'est précisément ce processus de judiciarisation que désigne l'expression « coup d'État institutionnel ». Elle signifie que la référence à la légalité constitutionnelle n'est pas une garantie démocratique suffisante ; elle est plutôt un moyen de justifier une prise de pouvoir illégitime bien que validée par les juges.

Un second indice de construction d'une « légalité autoritaire » est apporté par l'intrusion des forces armées dans le jeu politique durant cet épisode, avec un légalisme qui n'est pas sans continuité avec celui du passé. D'abord, la destitution leur a donné l'occasion de revenir sur les mesures qu'avait prises l'ancienne Présidente pour limiter leur contrôle sur les institutions d'État et leur autonomie opérationnelle. Dilma Rousseff leur avait *de facto* retiré le contrôle du système de renseignement en supprimant le Cabinet de sécurité institutionnelle (GSI) de la présidence de la République dont dépendait l'Agence brésilienne du renseignement (ABIN). Or, dès mai 2016, une des premières décisions prises par Michel Temer, le successeur de la Présidente déchu, a été de réactiver le GSI et de nommer à sa tête le général Sérgio Westphalen Etchegoyen. Au même moment, d'autres hauts gradés de l'armée ont fait leur entrée au gouvernement et à la direction d'institutions civiles : le général Joaquim Silva e Luna au ministère de la Défense, dirigé par des civils depuis 1999, le général Carlos Alberto dos Santos Cruz au secrétariat national à la Sécurité publique ou encore le général Franklimberg Ribeiro Freitas à la direction de la Fondation nationale de l'Indien (FUNAI)²¹. Enfin, en octobre 2018, la victoire de Jair Bolsonaro s'est accompagnée de l'élection du général Antônio Hamilton Mourão à la vice-présidence de la République. Fin 2018, la nomination à la tête du GSI d'un des principaux conseillers de campagne de Jair Bolsonaro, le général Augusto Heleno Ribeiro Pereira, a fait de cet ancien commandant des forces brésiliennes en Haïti un des hommes forts du gouvernement²². Depuis, les militaires de gouvernement n'ont eu de cesse de rappeler leur attachement à leur « mission constitutionnelle » dans des messages diffusés sur les réseaux sociaux ou dans les médias à grande diffusion. Dans ce contexte, le passé, sa mémoire ainsi que le jugement des responsabilités des militaires, constituent depuis le début des années 2010 un enjeu structurant des conflits politiques.

Les usages publics du passé dans le Brésil de l'après-destitution

²⁰ Duarte (H. Garcez), « A inconstitucionalidade do impeachment da ex-Presidente Dilma: por uma análise constitucional do/no Estado Democrático de Direito », *Âmbito Jurídico*, 19 (153), 2016.

²¹ Luiza Franco, Fernanda Odilla, « Como militares ganharam protagonismo inédito no Brasil desde a redemocratização », *BBC Brazil*, 5 juin 2018.

²² Afonso Benites, « General Heleno, o estrategista-chefe que Bolsonaro instalou a um gabinete e uma escadaria de distância », *El País Brasil*, 17 novembre 2018. À partir de la prise de fonction de Jair Bolsonaro en janvier 2019, des nominations successives ont renforcé la présence d'agents des forces armées au gouvernement et à la tête des institutions et administrations publiques fédérales. Selon un memorandum du Tribunal des comptes de l'Union, 6 157 militaires exerçaient des fonctions au sein de l'administration publique fédérale en juillet 2020, Tribunal de contas da União, *Memorandum* n°57/2020, disponible sur <https://portal.tcu.gov.br>

Depuis 2016, la mémoire a constitué un enjeu fondamental des tensions politiques qui traversent le Brésil. De part et d'autre de l'échiquier politique, des références récurrentes au passé autoritaire ont construit les interprétations de la crise en même temps qu'elles ont servi d'outil pour décrédibiliser la partie adverse. Dans la rue, en 2016, les soutiens de la Présidente destituée brandissaient des banderoles proclamant « *Abaixo o golpe!* » et « *Golpe nunca mais!* »²³, en écho au « *Abaixo a ditadura!* » de 1968 et au « *Tortura nunca mais!* »²⁴ de 1979. Dans l'enceinte de la Chambre des députés, des élus favorables à la destitution n'ont pas hésité à déconsidérer l'engagement passé de Dilma Rousseff en tolérant un hommage public, en plein hémicycle, à son tortionnaire, le colonel Brilhante Ustra. Alors que la Commission nationale de la vérité (CNV) a mis au jour les responsabilités de ce dernier dans des actes de violation grave des droits humains, l'auteur de cet hommage, l'actuel président Jair Bolsonaro, alors simple député, a été blanchi par un vote du Conseil d'éthique de la Chambre des députés en novembre 2016²⁵. Or, la mobilisation des références au passé s'articule aux rancœurs suscitées par le processus de justice engagé sous la présidence de Dilma Rousseff ainsi qu'à des intérêts que ce dernier a mis en danger. Depuis 2016, l'activation de la mémoire du régime autoritaire a servi l'expression d'un fort ressentiment des hauts gradés de l'armée à l'égard des travaux menés par la CNV, et plus largement des présidences de Lula et de Dilma Rousseff.

Ainsi le processus de destitution intervenu en 2016 a-t-il constitué un moment instituant qui a occasionné une redistribution des cartes institutionnelles et une redéfinition des normes de comportement légitimes. Dans ces recompositions, deux groupes d'acteurs appartenant à des secteurs différents de l'État sont intervenus sur des enjeux relevant des droits et des principes démocratiques : d'une part, les agents des forces armées face au processus de justice transitionnelle ; d'autre part, les agents du système de justice sur l'enjeu de la lutte contre la corruption.

Tournant autoritaire et recomposition des équilibres institutionnels : militaires et juges en politique

Au Brésil, le tournant autoritaire a suivi, depuis 2015, une dynamique appuyée sur les recompositions et la politisation des secteurs de la justice et de l'armée. Pour le mettre en valeur, les pages qui suivent examinent successivement les changements de configurations introduits par le processus de justice transitionnelle, les pratiques des magistrats et la personnalisation de leurs interventions politiques autour de l'anti-corruption, ainsi que les alliances intersectorielles qui ont porté des dirigeants non-démocrates au pouvoir.

La justice transitionnelle au Brésil : un processus tardif et inachevé

La libéralisation du régime autoritaire a été marquée par l'adoption d'une loi d'amnistie en août 1979 applicable aux prisonniers politiques et aux exilés, mais aussi aux agents du régime autoritaire auteurs présumés de violations des droits humains. Un premier pas en

²³ « À bas le coup d'État ! » et « Plus jamais de coup d'État ! »

²⁴ « À bas la dictature ! » et « Plus jamais de torture ! »

²⁵ Créé en 2001 et composé de 42 membres élus, ce conseil décide, quand il est saisi par le bureau de la Chambre, des procédures disciplinaires à l'encontre des députés qui enfreignent le code de conduite de la Chambre, notamment relatif à l'éthique parlementaire et au respect de la dignité des élus. Voir : <https://www2.camara.leg.br/a-camara/estruturaadm/eticaedecoro>

direction d'une justice de transition a été fait par l'État brésilien en 1995 sous la présidence de Fernando Henrique Cardoso, avec la création de la Commission spéciale sur les morts et disparus politiques (CEMDP). Son objectif principal était la réparation financière attribuée aux familles des morts et disparus entre 1961 et 1988. Sept ans plus tard, le 13 novembre 2002, la Commission d'amnistie, rattachée au ministère de la Justice, a été créée avec pour mission d'examiner les requêtes des victimes de persécution politique entre 1946 et 1988 et d'organiser la mise en œuvre des réparations. En mai 2012, la présidente Dilma Rousseff a installé une Commission nationale de la vérité (CNV) qui a siégé jusqu'en décembre 2014. Elle a été chargée de faire la lumière sur les violations graves des droits humains (tortures, détentions illégales, morts et disparitions) intervenues avant 1988²⁶.

Le raidissement de l'armée face au processus de justice transitionnelle

Le processus de justice transitionnelle n'est pas étranger aux arrangements qui président au tournant autoritaire au Brésil. Fin 2014, la Commission nationale de la vérité (CNV) a remis son rapport final à la présidente de la République récemment réélue, Dilma Rousseff. Ce rapport, qui présente des preuves argumentées relatives aux violations graves des droits humains commises pendant la période autoritaire, a révélé au public l'identité de leurs auteurs. C'est dans un contexte tendu qu'est intervenue la remise publique de ce rapport en décembre 2014. D'abord, au cours des travaux menés par la CNV, des audiences publiques ont été organisées, à l'occasion desquelles de difficiles confrontations entre victimes et bourreaux sont intervenues, l'identité des tortionnaires étant diffusée publiquement. Ensuite, le rapport final de la CNV, disponible sur son site, a mis en évidence l'existence d'une chaîne de commandement dirigée par les présidents militaires entre 1964 et 1985 et d'une politique d'extermination des opposants. Il caractérise la répression appuyée sur des violations systématiques des droits humains comme une politique d'État. Enfin, dans son dernier chapitre, ce rapport considère la prescription des crimes et l'impunité prolongée des tortionnaires comme une des causes des violations de droits à la période actuelle et, de ce fait, il recommande l'abrogation de la loi d'amnistie de 1979 qui protège, jusqu'à aujourd'hui, les anciens tortionnaires de tout risque de procès²⁷. Or, une telle révision pourrait concerner, *a minima*, les deux cents personnes encore vivantes dont les noms paraissent sur la liste nominative établie par la CNV. Ces dernières l'ont vécue comme une mise en cause publique et un déshonneur mais ont aussi perçu le risque d'ouverture de procédures pénales. Or, la destitution de Dilma Rousseff puis le contrôle de multiples positions gouvernementales par des militaires se sont soldés par l'interruption du processus et par le blocage de toute intention politique de réviser la loi d'amnistie de 1979. Les rancœurs, et peut-être les craintes, provoquées par le processus de justice transitionnelle ne sont donc pas étrangères à l'irruption d'un contexte de crise à partir de 2015. Pendant et après la tenue de la CNV, les tortionnaires, leurs familles, leurs soutiens et les institutions mises en cause ont donné trois modalités de réponse au processus de justice.

D'abord, les officiers de haut rang ont multiplié les prises de parole publiques hostiles à la CNV²⁸. En décembre 2014, le général Sérgio Etchegoyen, dont le père est cité par le rapport, estimait qu'elle avait mené « un effort pathétique pour réécrire l'histoire ». Deux jours après la remise du rapport, en décembre 2014, le député fédéral Arolde de Oliveira a prononcé un discours à la Chambre, en plein hémicycle, dans lequel il affirmait que cette

²⁶ Goirand (C.), Müller (A.), dir., *Documenter les violences, op. cit.*

²⁷ Commission nationale de la vérité, *Relatório*, Brasília, Imprensa nacional, 2014, chapitre 18.

²⁸ Müller (A.), « La commission nationale de la vérité et les universités au Brésil. Les historiens pris dans la justice transitionnelle », in Goirand (C.), Müller (A.), dir., *Documenter les violences, op. cit.*

« malencontreuse Commission nationale de la vérité a produit un document empreint de partialité et de revanchisme ». Il a donné ensuite lecture d'une note rédigée par le général Etchegoyen : « Les membres de la CNV ont rendu évident le caractère léger de leurs investigations et rendu explicite l'objectif de leur travail, qui est purement et simplement de faire du dénigrement. (...) Ils ont fait de la lâcheté une norme institutionnelle et de la perversité une technique d'accusation. »²⁹

Ensuite, des membres des forces armées ou leurs familles ainsi que des associations militaires ont engagé des poursuites auprès de la justice fédérale pour contester la CNV³⁰. Carolina Campos montre comment les tribunaux ont constitué des espaces de lutte sur la portée et le sens de la justice transitionnelle au Brésil³¹. Elle distingue trois types de résistances. Des résistances institutionnelles se sont manifestées quand les tribunaux ont accepté certains aspects des recours déposés par les individus convoqués devant la CNV. Par exemple, en mai 2013, le général Valmir Fonseca Azevedo Pereira et le colonel Carlos Alberto Brilhante Ustra ont présenté un *habeas corpus* et refusé de comparaître aux audiences sous prétexte de partialité de la CNV. La justice fédérale a confirmé la convocation mais a aussi autorisé les intéressés à garder le silence pendant les audiences. Quant au ministère de la Défense et à certains commandements militaires, ils ont refusé de livrer des documents demandés par la CNV jusqu'à ce que la justice leur impose la remise des carnets militaires (*folhas de alteração*)³². Dans d'autres cas, la résistance aux travaux de la CNV a pris des formes individuelles, par exemple quand les familles des gradés incriminés ont contesté les demandes de remise de documents. En mars 2015, le fils de Romeu Tuma, ancien haut dirigeant de la police politique de São Paulo, a demandé la suspension immédiate du rapport final car il considérait que le fait de citer publiquement le nom de son père comme impliqué dans des actes de torture atteignait l'honneur de sa famille³³. Enfin, des collectifs associatifs ont contesté la légitimité des travaux menés par la CNV. Quelques jours avant la publication de son rapport final, le Club naval, le Club militaire et le Club de l'aéronautique se sont rejoints pour engager une procédure auprès de la justice fédérale à Brasília afin de suspendre sa publication. Au même moment, la Fédération des organisations d'officiers militaires des États fédérés (FENEME) demandait en justice la nullité du rapport de la CNV.

Face à ces contestations du processus de justice transitionnelle par les individus dont la responsabilité a été démontrée, ainsi que par leurs familles, « les juges et tribunaux fédéraux ont fait prévaloir le mandat de la CNV » et ont rejeté la plupart des demandes déposées devant eux. Quoi qu'il en soit, la justice fédérale a aussi interrompu toutes les enquêtes relatives aux responsabilités individuelles dans les violations des droits humains au nom de la loi d'amnistie de 1979. « Malgré le travail effectué par la CNV, et malgré les efforts infatigables du Ministère public fédéral, l'appareil judiciaire fédéral continue (...) à refuser les poursuites pénales », note Carolina Campos³⁴. Face à ces ambiguïtés, à partir de 2016, les officiers de haut rang se sont donnés les moyens d'interrompre le processus de justice transitionnelle et d'empêcher la levée de l'amnistie. Les familles, les individus et les collectifs associatifs n'ont pas obtenu satisfaction de leurs demandes d'annulation des recommandations de la CNV *via* le système de justice. En revanche, c'est bien ce que leur ont

²⁹ Chambre des députés, session n°292.4.54.O, 16 décembre 2014. Cité par *ibid.*, p. 81.

³⁰ L'ensemble du passage qui suit s'appuie sur les informations proposées par Campos de Melo (C.), « La Commission nationale de la vérité : des compétences et des avancées mises à l'épreuve par les tribunaux brésiliens », in Goirand (C.), Müller (A.), dir., *Documenter les violences*, *op.cit.*

³¹ Campos de Melo (C.), « La Commission nationale... », *op.cit.*

³² Cette décision a été imposée par l'Avocature générale de l'Union (*Advogacia Geral da União* - AGU). Créée en 1993, l'AGU est chargée de la défense de l'État fédéral, qu'elle représente en justice.

³³ Campos de Melo (C.), « La Commission nationale... », *op.cit.*, p. 259.

³⁴ *Ibid.*, p. 263 et 264.

permis l'éviction de la présidente Dilma Rousseff en 2016 et le contrôle du pouvoir par l'accès à des fonctions gouvernementales à partir de 2018.

Outre l'interruption du processus de justice, une autre modalité de réponse aux travaux de la CNV a consisté dans la diffusion des relectures du passé autoritaire. Depuis le milieu des années 2010, des voix nostalgiques s'élèvent dans le débat public et se concrétisent par des mobilisations relatives à l'enseignement de l'histoire du régime autoritaire. Le mouvement École sans partis, qui dénonce « l'endoctrinement idéologique » et la « culture marxiste » dans l'enseignement primaire et secondaire, s'est renforcé dans les années 2010³⁵. Des responsables politiques n'hésitent pas à déclarer, comme l'éphémère ministre de l'Éducation de Jair Bolsonaro, Ricardo Vélez Rodriguez, que le Brésil devrait « commémorer la révolution de 1964 » ou que le gouvernement devrait revoir les programmes scolaires afin qu'ils disent « la vérité » à ce sujet³⁶. Le rapport de la CNV recommandait justement « l'interdiction de la réalisation d'événements officiels de commémoration du coup d'État militaire de 1964 » et la « promotion des valeurs démocratiques et des droits humains dans l'éducation »³⁷. Les travaux de la CNV se sont donc inscrits dans des conflits de mémoire. Heurtant de front des représentations favorables au passé autoritaire, ils ont fait face à des mobilisations conservatrices de plus en plus ouvertes et puissantes.

Dans ce contexte, les interventions des agents des forces armées dans le débat public ont gagné en fréquence. Ainsi en 2018, à la veille de l'incarcération du président Lula, le général Eduardo Villas Boas, alors commandant en chef de l'armée de terre, rappelait-il par twitter son « rejet de l'impunité » et indiquait-il que l'armée restait attentive « à ses missions constitutionnelles » – menace à peine couverte d'une réaction des forces armées en cas de clémence du juge, et pression publique sur la décision du Tribunal suprême fédéral (STF)³⁸. Cette déclaration prend tout son sens si l'on se souvient que le Brésil est le seul pays d'Amérique latine où n'est intervenue aucune condamnation de responsables militaires pour violations des droits humains et où la loi d'amnistie n'a pas été abrogée³⁹.

Les juges et le cadrage anti-corruption de l'action politique

Dans ce contexte politique tendu et conflictuel, les enjeux représentés par l'anti-corruption ont constitué un nœud au cœur des recompositions autoritaires du champ politique au Brésil, donnant l'occasion à certains magistrats d'entrer en scène. Pour certaines personnalités du monde de la justice, les discours et les pratiques de la « lutte contre la corruption » ont constitué un instrument de légitimation de l'action dans le champ politique et de redéfinition des équilibres entre les pouvoirs.

Les instruments des politiques de lutte contre la corruption au Brésil

Depuis les années 2000, l'appareil institutionnel et législatif des politiques de lutte contre la corruption s'est considérablement renforcé. Le Brésil a ratifié les principales

³⁵ Voir le site de ce collectif : <http://www.escolasempartido.org/quem-somos>

³⁶ « Novo ministro da Educação disse que golpe de 1964 deve ser comemorado », *Folha de São Paulo*, 23 novembre 2018 ; « Educação, o primeiro “front” da guerra cultural do governo Bolsonaro », *El País Brasil*, 5 novembre 2018.

³⁷ Commission nationale de la vérité, *op. cit.*, chapitre 18.

³⁸ Felipe Recondo, « Comandante do Exército diz repudiar impunidade na véspera de decisão do STF », 4 avril 2018, www.jota.info

³⁹ Sikkink (K.), Walling (C. B.), « The Justice Cascade and the Impact of Human Rights Trials in Latin America », *Journal of Peace Research*, 44 (4), 2007.

conventions internationales comme la Convention interaméricaine contre la corruption en 2002 et la Convention des Nations unies contre la corruption (UNCAC) en 2006. Il s'est associé, au niveau international, à la mise en place de différents instruments : Mécanisme de suivi de la mise en œuvre de la Convention interaméricaine contre la corruption (MESICIC) et Mécanisme de surveillance de la mise en œuvre de l'UNCAC (IRM) depuis 2009. Au niveau national, le Brésil s'est pourvu d'institutions dédiées à la lutte contre le blanchiment d'argent et au contrôle des élus : institution d'une justice électorale par la Constitution de 1988 ; création du Conseil de contrôle des activités financières (COAF) en 1998 ; création en 2003 du Contrôle général de l'Union (CGU), chargé de la surveillance des organes de gouvernement fédéraux et doté d'un Secrétariat à la transparence et à la prévention de la corruption (STPC) ; mise en place d'un système de coordination interministériel de la lutte anti-corruption rattaché au ministère de la Justice à partir de 2003 (Stratégie nationale de lutte contre la corruption et le blanchiment d'argent – ENCCLA) ; loi sur la transparence des administrations publiques en 2009 ; loi dite du « dossier propre » (*ficha limpa*) relative à la probité des candidats aux élections en 2010.

Depuis le passage à la démocratie, l'enjeu de la « lutte contre la corruption » a d'abord été présent à gauche avec les campagnes pour « l'éthique en politique » menées par le Parti des travailleurs au cours des années 1990⁴⁰, avant de glisser vers la droite à partir de 2015. Étant donné le caractère plastique et polysémique de la notion de « corruption » politique – entre simples manipulations budgétaires, détournements d'argent, trafics et assassinats – l'anti-corruption est devenue un ingrédient des luttes de sens autour de la « démocratie » et de ses « bonnes pratiques ». Au Brésil, le régime international de l'anti-corruption a fait l'objet d'un processus d'internalisation depuis le début des années 2000, sous les gouvernements Lula et Rousseff, qui ont présidé à la construction d'une législation et de dispositifs anti-corruption pour la mise en œuvre des conventions internationales ratifiées par le Brésil⁴¹. Très vite, des acteurs situés dans l'opposition se sont saisis de ce cadrage et de ces instruments pour délégitimer leurs adversaires au pouvoir, mobiliser l'opinion publique et se construire des figures de démocrates attachés à la défense de la moralité en politique.

Le scandale du *Mensalão* en 2005 et, plus encore, l'opération *Lava Jato* à partir de 2014 ont favorisé, autour de l'anti-corruption, une transformation des équilibres entre pouvoirs au profit du judiciaire. D'une part, ces affaires se sont accompagnées d'une politisation des pratiques des agents du système de justice. D'autre part, elles ont aussi été l'occasion d'une judiciarisation du politique, c'est-à-dire du transfert aux magistrats et tribunaux de décisions politiques, sous prétexte de technicité des enjeux et des décisions. Ces deux processus appuient plusieurs dynamiques de recomposition du champ politique au Brésil. En premier lieu, la mobilisation du cadrage anti-corruption constitue un invariant des mobilisations conservatrices autoritaires au Brésil, depuis au moins la seconde moitié du XX^e siècle. En effet, durant les années 1950, la dénonciation de la corruption a constitué un des ingrédients des multiples campagnes d'opposition de droite, d'abord contre les gouvernements travaillistes et en particulier contre celui de Getúlio Vargas, puis à l'encontre du président Juscelino Kubitschek qui a fait l'objet pour cette raison de plusieurs tentatives de destitution. En avril 1964, le coup d'État militaire s'est adossé à une propagande anti-communiste ainsi qu'à de virulentes dénonciations de la corruption des agents de l'État⁴². À partir de 1964, le gouvernement militaire s'est présenté comme poursuivant un objectif de

⁴⁰ Goirand (C.), *Le parti des travailleurs au Brésil. Des luttes sociales aux épreuves du pouvoir. Vies militantes à Recife*, Paris, Karthala-Sciences-Po Aix, 2019.

⁴¹ Tourinho (M.), « Brazil in the global anticorruption regime », *Revista Brasileira de Política Internacional*, 61 (1), 2018.

⁴² Santos (W. G. dos), *A democracia impedida. O Brasil no século XXI*, Rio de Janeiro, FGV, 2017.

moralisation de la vie publique tout en agissant avec un horizon démocratique. De 1964 à nos jours, le cadrage anti-corruption a été mobilisé de façon récurrente, avec un double objectif de criminalisation des oppositions et de légitimation des répressions et des contrôles autoritaires. À partir de 2015, l'association entre anticommunisme et anti-corruption a été réactivée par les droites : les nouveaux entrants de la jeune droite conservatrice, alliés aux juges émergents de l'anti-corruption, ont trouvé dans l'anti-corruption les outils d'une « croisade morale » qui s'est révélée payante dans la compétition électorale⁴³.

En second lieu, les politiques de l'anti-corruption ont favorisé un renforcement du pouvoir des magistrats, accentué à partir de la crise de 2016. À partir de 1988, la construction d'un arsenal législatif consacré à la lutte contre la corruption a fourni des moyens accrus d'intervention dans le champ politique et dans la compétition partisane (voir encadré 3) aux juges appartenant aux organes supérieurs de la justice, qu'il s'agisse du Tribunal suprême fédéral (STF) ou du Tribunal supérieur électoral (TSE). La loi de 2010 sur la probité des candidats aux élections (*Ficha limpa*) a très largement renforcé le pouvoir du TSE, pour lequel le contrôle des comptes de campagne et des candidatures a constitué, lors des derniers scrutins, un instrument puissant pour interférer dans la compétition électorale. Peu après l'adoption de ces instruments, éclatait la crise politique provoquée par le lancement d'une politique anti-corruption de grande ampleur par le gouvernement de Dilma Rousseff⁴⁴. Ouverte en mars 2014, l'opération *Lava Jato* a mis au jour l'implication d'élus dans des affaires de corruption, concernant les entreprises Petrobras et Odebrecht principalement (commissions illégales contre contrats publics surfacturés). À la fin 2015, plus de la moitié des élus de la Chambre des députés faisait l'objet de procédures en justice, dont une partie liée à cette affaire, y compris le président de la Chambre des députés, Eduardo Cunha, celui-là même qui a lancé la procédure de destitution contre la Présidente, elle-même accusée de « corruption ».

Les dispositions législatives et constitutionnelles de l'anti-corruption ont constitué, à partir de 2015, un instrument de renforcement du pouvoir des magistrats, en différents points du système judiciaire. Des magistrats des juridictions fédérales situées dans les États s'en sont saisis, devenant des personnages médiatiques et politiques, en particulier dans le cadre de l'opération *Lava Jato*. C'est le cas du procureur Deltan Dallagnol, chargé de la coordination de l'opération à Curitiba. Il s'est fait connaître du public par la campagne médiatique qu'il a menée en 2017 pour l'adoption de dix mesures anti-corruption par la Chambre des députés⁴⁵. C'est aussi le cas du juge Sérgio Moro qui a traité cette affaire depuis un positionnement partisan publiquement déclaré et a alors fait preuve d'un activisme juridique et politique intense. Personnalité médiatisée à partir de 2015, ce jeune juge a été une figure omniprésente dans les manifestations anti-Dilma et, en 2018, il a imprimé sa marque au traitement du procès de l'ex-président Lula, dont la légalité et l'impartialité ont fait l'objet de différentes contestations. Des professionnels de la justice ont souligné la fragilité des preuves, tandis que la partialité du juge qui a empêché Lula de participer à la compétition électorale est devenue évidente quand il a accepté le poste de ministre de la Justice que lui a proposé Jair Bolsonaro en décembre 2018.

Dans ces circonstances, le renforcement de la dynamique autoritaire est favorisé par un fort ancrage partisan des pratiques et de la notoriété personnelle des juges, qu'il s'agisse des membres du Tribunal suprême fédéral ou d'agents du système de justice fédéral comme Sérgio Moro ou encore le juge Marcelo Bretas de Rio de Janeiro. Il n'est pas nouveau que des

⁴³ Selon l'expression employée par Briquet (J.-L.), « Les conditions de félicité d'une croisade morale. Lutte anti-corruption et conflits politiques dans l'Italie des années 1990 », *Droit et société*, 72, 2009.

⁴⁴ Singer (P.), *O Lulismo em Crise*, op. cit.

⁴⁵ Dallagnol (D.), *A luta contra a corrupção. A Lava Jato e o futuro de um país marcado pela impunidade*, Rio de Janeiro, Primeira Pessoa, 2017.

personnalités du monde de la justice entrent en politique, à droite et à gauche. C'est par exemple le cas de Flávio Dino, gouverneur du Parti communiste du Brésil (PCdoB) élu dans l'État du Maranhão en 2014 et réélu en 2018, qui a exercé comme juge jusqu'en 2006. En revanche, le cadrage politique et parfois religieux de l'action judiciaire, sa médiatisation, le soutien de la rue à des juges et des procureurs en exercice et ouvertement positionnés à droite ne connaissent pas d'antécédents. Depuis l'adoption de la Constitution de 1988, la politisation des agents du système de justice s'est traduite par la multiplication d'associations professionnelles (de procureurs, juges, avocats, etc.) qui participent à la mobilisation de l'opinion depuis des positionnements politiques clivés. Sur des enjeux tels que la révision de la loi d'amnistie de 1979, la légalité constitutionnelle de la destitution de Dilma Rousseff ou encore le positionnement anti- ou pro- *Lava Jato*, les clivages s'accroissent. Par exemple, l'association des juges pour la démocratie (AJD), proche de différentes organisations de défense des droits humains, s'oppose avec vigueur au gouvernement Bolsonaro tandis que la puissante association des magistrats du Brésil (AMB) se démarque par son soutien réitéré au juge Sérgio Moro.

En troisième lieu, les pratiques des magistrats proches de la droite de gouvernement et la politisation de leurs interventions ont reposé sur un véritable « catéchisme de l'anti-corruption » et de la transparence publique⁴⁶. La lutte contre la corruption s'appuie sur une référence récurrente aux « bonnes pratiques » et donne lieu à la diffusion d'indicateurs de mesure et à des recommandations de différentes organisations telle que Transparency international, elle-même fortement insérée dans les milieux experts libéraux. Ce cadrage est renforcé par l'importation de procédures inspirées des États-Unis comme celle de la « collaboration récompensée »⁴⁷, ainsi que le montre Fabiano Engelmann. Selon lui, la génération de jeunes magistrats qui compose l'équipe chargée de l'opération *Lava Jato* à Curitiba s'inspire du droit des affaires nord-américain, en particulier pour l'énoncé de jugements reposant sur des faisceaux d'indices généralement surévalués – ce qui a été le cas dans le procès Lula⁴⁸. « L'activisme judiciaire » et les stratégies d'occupation de l'espace public par certains magistrats depuis 2016 reposent aussi sur un cadrage moral de leur action. Ainsi le juge Marcelo Bretas est-il connu pour citer la Bible à l'appui de ses décisions, notamment dans l'affaire concernant l'ancien gouverneur de l'État de Rio de Janeiro, Sergio Cabral, condamné à dix-huit ans de prison pour blanchiment d'argent en 2019⁴⁹. Différents magistrats chargés de l'opération *Lava Jato*, parmi eux le procureur Deltan Dallagnol et le juge Sérgio Moro, ont multiplié les conférences et les publications. Le premier aurait prononcé plus de 150 conférences en 2016, en pleine crise politique⁵⁰. S'appuyant sur des références morales récurrentes, il n'hésite pas à mettre en avant sa foi et sa proximité avec l'église baptiste⁵¹.

En quatrième et dernier lieu, l'entrée en politique de ces magistrats positionnés à droite accompagne une dynamique autoritaire marquée par une forte reproduction sociale élitaires au sein des milieux de la justice, particulièrement évidente dans le cas des cercles conservateurs. Ainsi, l'accès à la haute magistrature est-il dominé par un nombre réduit de

⁴⁶ Engelmann (F.), « La lutte anti-corruption au Brésil dans les années 2000 : entre l'activisme politico-judiciaire et les vertus du marché international », *working paper*, Paris, CESSP, 2018, p. 10.

⁴⁷ La « collaboration récompensée », désignée dans le débat public comme la « délation récompensée » (*delação premiada*), prévoit des allègements de peine pour les personnes qui fournissent des informations à la justice dans les affaires relatives, entre autres, à la fraude fiscale (loi de 1998) et au blanchiment d'argent (loi de 2011).

⁴⁸ Engelmann (F.), « La lutte anti-corruption... », art. cit., p. 18.

⁴⁹ Voir « Com base na Bíblia, Bretas perdoa Cabral, mas mantém mudança para prisão federal », *Consultor Jurídico*, 28 octobre 2017.

⁵⁰ Engelmann (F.), « La lutte anti-corruption... », art. cit., p. 18.

⁵¹ Dallagnol (D.), *A luta contra a corrupção*, op. cit.

facultés de droit situées à Rio de Janeiro et São-Paulo⁵². D'après Fabiano Engelmann, les trente-deux magistrats chargés de l'opération *Lava Jato* à Curitiba sont en majorité de jeunes agents (procureurs, juges), diplômés entre 2000 et 2009, formés « dans de prestigieuses écoles publiques de droit » du Sud et du Sud-est du Brésil⁵³. Issus de familles d'avocats et de magistrats, beaucoup d'entre eux ont suivi des spécialisations de troisième cycle en « lutte contre la corruption » aux États-Unis. C'est le cas de Deltan Dallagnol, coordinateur de l'opération *Lava Jato* : fils d'un procureur, diplômé en 2002, il a suivi une spécialisation à Harvard en 2011⁵⁴. F. de Almeida montre que le passage par des postes politiques législatifs et exécutifs a diminué au cours du XX^e siècle, entre 1889-2008, parmi les membres du Tribunal suprême fédéral (STF)⁵⁵. En revanche, parmi les magistrats des tribunaux fédéraux, il semble que, depuis les années 2010, l'entrée en politique redevienne habituelle, comme pourraient l'indiquer les cas des juges Sérgio Moro et Wilson Witzel, devenus respectivement ministre de la Justice et gouverneur de l'État de Rio de Janeiro en janvier 2019, d'abord alliés puis opposants de droite au président Bolsonaro. De telles entrées en politique accompagnent les recompositions des jeux de pouvoir et le rapprochement des secteurs de la justice et de l'armée, charpentes sur lesquelles prend appui la construction de la légalité autoritaire.

Alliances intersectorielles : militaires et magistrats

L'anti-corruption constitue un cadrage suffisamment large, malléable et légitime pour rapprocher des groupes d'acteurs qui défendent des intérêts différents. Ainsi les mobilisations de 2016 en faveur de la destitution de Dilma Rousseff ont-elles reposé sur les interactions entre, d'un côté, les organisations qui ont participé aux protestations dans la rue en appui au processus de destitution, de l'autre, les processus parlementaires. L'articulation entre ces deux espaces a été largement orchestrée par des organisations patronales telle que la puissante Fédération des industries de l'État de São Paulo (FIESP)⁵⁶ dont le rôle a trouvé une expression symbolique dans la présence des ballons jaunes en forme de canard dans les manifestations. Les collectifs positionnés à droite tel que le Mouvement Brésil libre (MBL) et *Vem pra rua* (« Viens dans la rue »), très actifs dans les mobilisations des « anti », n'ont pas caché leurs liens avec certains groupes interpartisans présents au Congrès tels que le « front parlementaire des agriculteurs »⁵⁷, le groupe des « entrepreneurs » ou celui des évangéliques. Or, ces trois groupes, au sein desquels les élus de gauche sont quasi-absents, sont au cœur du fonctionnement de la Chambre des députés, où se sont joués des arrangements décisifs qui ont mené à la destitution de la Présidente.

Pour ce qui concerne les liens entre magistrats, militaires et champ politique partisan, la campagne électorale de 2018 a donné lieu à des rapprochements, défaits dans les mois suivants. Alors que les candidatures de membres des forces armées n'ont jamais été aussi nombreuses aux élections locales, de hauts gradés et des personnalités du monde de la justice ont appuyé sans ambiguïté la candidature présidentielle de Jair Bolsonaro, aux côtés de

⁵² Almeida (F.) de, « As elites da Justiça : instituições, profissões e poder na política da justiça brasileira », *Revista de sociologia e política*, 22 (52), 2014.

⁵³ Engelmann (F.), « La lutte anti-corruption... », art cit., p 17.

⁵⁴ Dallagnol (D.), *A luta contra a corrupção*, op. cit., p. 19 et 33.

⁵⁵ Almeida (F.) de, « As elites da Justiça... », art. cit.

⁵⁶ Le choix du canard jaune comme marque symbolique des manifestations anti-Dilma est une référence à l'expression « *não vou pagar o pato* » (« je ne paierai pas la taxe » ; le sens littéral de *pato* est « canard » en français), utilisée lors d'une campagne menée par la FIESP contre la politique fiscale du gouvernement de Dilma Rousseff. En 2016, les manifestations anti-Dilma à São Paulo se sont tenues sur l'avenue Paulista, où se trouve le siège de la FIESP, qui y avait installé un immense canard jaune gonflable.

⁵⁷ *Frente parlamentar agropecuário*, plus connu sous le nom de « *bancada ruralista* ».

certaines entreprises de médias et de personnalités évangéliques. Entre 2016 et 2018, la consolidation de ces alliances s'est concrétisée par quelques décisions politiques particulièrement significatives de la dynamique autoritaire, comme le recours à l'armée de terre pour des missions de maintien de l'ordre et de sécurité publique à Rio de Janeiro entre février et décembre 2018, ou l'incarcération de l'ex-président Lula en avril 2018. Par ailleurs, des chevauchements de positions ainsi que la poursuite des recompositions sont observables : des membres des forces armées ont été élus à des mandats exécutifs en octobre 2018, comme le vice-président de la République et des membres des collectifs mobilisés depuis 2013 comme le Mouvement Brésil libre (MBL) sont entrés à la Chambre des députés.

Dans l'exercice du pouvoir, les alliances et les rapprochements qui ont favorisé le changement de majorité en 2018 ont été traversés de recompositions constantes. Au cours de l'année 2019, les soutiens de Jair Bolsonaro ont connu une rapide fragilisation, qui indique que les alliances intersectorielles de 2018 ont été motivées par la compétition électorale. À plusieurs reprises depuis mi-2019, le Président a appelé ses partisans à des manifestations de défiance vis-à-vis des institutions représentatives, appelant à la fermeture du Congrès et du STF. En ces occasions, l'absence de la FIESP et du MBL se sont ajoutées à une nette prise de distance des forces armées. Au début 2020, Jair Bolsonaro s'est aliéné les présidents de la Chambre des députés et du Sénat, est entré en conflit avec le Tribunal suprême fédéral et avec la plupart des gouverneurs⁵⁸. En avril, après le renvoi de Sérgio Moro et alors que le Président était soupçonné d'abus de pouvoir, le ministre de la Défense, Fernando Azevedo e Silva, a rappelé l'attachement des forces armées à leur « mission constitutionnelle », à « la loi, l'ordre, la démocratie, la liberté »⁵⁹. Face à la stratégie de confrontation et de discord de Jair Bolsonaro, l'institution militaire a choisi de préserver ses positions et d'afficher pour cela la carte de la légalité, prenant ses distances vis-à-vis du Président.

*

Au sein du système politique brésilien, des « enclaves autoritaires », jamais réduites, ont constitué des espaces d'action et de mobilisation pour des groupes aux intérêts sectoriels différents mais alliés dans la conjoncture de crise. En effet, les dynamiques de fragilisation de la démocratie, mises au jour avec le processus de destitution, étaient présentes depuis les années 2010. Elles se sont renforcées avec la polarisation croissante de la société à partir du mouvement de contestation de juin 2013. Le moment de crise ouvert en 2016 a alors été celui où ces dynamiques se sont accélérées, rencontrées et conjuguées. À moyen terme, le système politique brésilien reste marqué par des incertitudes et par une forte instabilité des rapprochements intersectoriels, alors que le raidissement autoritaire se poursuit.

Dans ce contexte, c'est une variété inédite d'autoritarisme qui voit le jour. Contrairement aux dirigeants des États bureaucratiques autoritaires⁶⁰, ceux du Brésil actuel sont loin de dépolitiser les questions sociales et s'appuient sur des relais organisés qui se mobilisent, par exemple contre la « théorie du genre », pour renforcer les valeurs familiales ou pour diffuser le patriotisme. Cette variété d'autoritarisme correspond plutôt à un « pluralisme limité »⁶¹ : d'un côté, la concurrence électorale reste au cœur des processus de légitimation, l'expression des oppositions est tolérée, la référence à la Constitution et le

⁵⁸ Conti (M. S.), « Pandemonium in Brazil », *New Left Review*, 122, 2020, p. 46.

⁵⁹ « Nota oficial do ministro da Defesa », ministère de la Défense, 4 mai 2020, <https://www.defesa.gov.br/noticias/68495-nota-oficial-do-ministro-da-defesa-3>.

⁶⁰ O'Donnell (G.), « Tensions in the bureaucratic-authoritarian State », in Collier (D.), ed., *The New Authoritarianism in Latin America*, Princeton, Princeton University Press, 1979.

⁶¹ Linz (J.), *The Breakdown of Democratic Regimes: Crisis, Breakdown and Reequilibration*, Baltimore, Johns Hopkins University Press, 1978.

recours au système de justice gardent un poids. D'un autre côté, certains mouvements sociaux connaissent une répression violente, des médias d'opposition font l'objet de poursuites⁶², les universités publiques et la recherche connaissent de graves attaques au nom de la lutte contre le « marxisme culturel »⁶³, des personnalités politiques et des intellectuels prennent le chemin de l'exil.

Cette variété d'autoritarisme repose sur des modalités de mise en œuvre de l'État de droit qui limitent les garanties des droits fondamentaux – État de droit n'étant pas synonyme de démocratie. Bien que ces droits restent constitutionnalisés, des pratiques encadrées par des décisions légales vont à leur encontre, qu'il s'agisse du recours aux forces armées pour le maintien de l'ordre⁶⁴, de la violence des opérations de police en milieu urbain⁶⁵, de la répression à l'endroit des populations autochtones d'Amazonie ou encore de l'impunité persistante des auteurs de violations des droits humains, passées et présentes⁶⁶. Entre 1964 et 1985, le régime « civilo-militaire » a reposé sur une alliance entre différents secteurs de l'État et de la société pour imposer une domination à double facette : d'une part, le constitutionnalisme et le légalisme des procédures ; d'autre part, l'arbitraire de la répression et des violations des droits humains. La dynamique de changement actuelle présente elle aussi cette association. Pourtant, elle est loin de reproduire le passé : les transformations de l'action publique et du capitalisme favorisent une décharge de l'État sur des acteurs privés ; l'exécutif connaît une personnalisation forte autour de la figure de Jair Bolsonaro ; les conservateurs au pouvoir s'appuient sur d'actives mobilisations de droite. Quoi qu'il en soit, les oppositions ne sont pas muselées et restent vivaces, qu'il s'agisse du mouvement associatif contre les pratiques policières à Rio de Janeiro, dont un des représentants est *Redes da Maré*⁶⁷, de la diffusion de l'information sur les illégalismes gouvernementaux⁶⁸ ou encore de l'activisme de l'opposition parlementaire de gauche. Au-delà, la dynamique de changement qui traverse le système brésilien depuis 2016 se caractérise tant par son caractère autoritaire que par ses incertitudes et de fortes instabilités.

⁶² Par exemple, en janvier 2020, le Ministère public fédéral a ouvert une action contre Glenn Greenwald, patron du journal d'investigation en ligne *The Intercept Brasil*, qui est à l'origine d'informations sur les illégalismes au sein de l'équipe en charge de l'opération *Lava Jato* au Tribunal fédéral de Curitiba. « Denúncia contra Glenn Greenwald mostra mais uma vez MPF agindo como polícia política para proteger Sergio Moro », *The Intercept*, 20 janvier 2020.

⁶³ Voir par exemple plusieurs communiqués diffusés par l'Association nationale d'histoire en 2019 et 2020, <https://anpuh.org.br>

⁶⁴ Passos (A. Medeiros), « Fighting Crime and Maintaining Order: Shared Worldviews of Civilian and Military Elites in Brazil and Mexico », *Third World Quarterly*, 39 (2), 2018.

⁶⁵ Hirata (D.) *et al.*, « Échanges de tirs. La production de données sur la violence armée dans des opérations de police, à Rio de Janeiro », *Statistiques et société*, 7 (1), 2019.

⁶⁶ Goirand (C.), Müller (A.), dir., *Documenter les violences*, *op. cit.*

⁶⁷ Cette association est située dans un des espaces les plus défavorisés et violents de la ville de Rio de Janeiro. Créée en 2007, issue d'une longue histoire de mobilisations des habitants et très professionnalisée, elle se consacre entre autres au recueil de données sur les violences policières dans les seize favelas que regroupe la région de la Maré. Voir son site : <http://redesdamare.org.br>

⁶⁸ En juin 2019, plusieurs organes de presse (*The Intercept*, *Folha de São Paulo*, *El País*, *Veja*, *Le Washington Post*) se sont associés pour publier des extraits de *chats* sur l'application Telegram entre différents agents (juges et procureurs) en charge de l'opération *Lava Jato*.